



**FORMATION CONTINUE À
DESTINATION DES EXPERTS**
ISSeP, 25 et 27 juin 2019

Les « procédures rapides »



Mesures de Gestion Immédiate (MGI) Procédure Accélérée d'Assainissement (PAA)

Valérie PECHEUX
Attachée qualifiée
DAS

Renaud ISAAC
Attaché qualifié
DAS

Plan présentation

- Quelles situations et conditions ?
- Comment mettre en œuvre la procédure ?
- Consignes de rapportage



Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Quelles situations et conditions ?

- 2 variantes
 - mesures de gestion immédiates dans le cadre de découvertes fortuites en cours de chantier autorisé (MGID) ;
 - mesures de gestion immédiates dans le cadre d'accidents (MGIA).

Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Quelles situations et conditions ?



- Conditions :
 - prévenir immédiatement l'administration (désignation de l'expert) ;
 - les délais prévus dans le cadre des procédures classiques du décret sols ne sont pas en adéquation avec les délais de mise en œuvre des actions permettant de gérer de manière optimale la pollution (MGIA)/les impératifs de chantier (MGID);
 - la pollution ne pouvait être raisonnablement prévue (MGID);

Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Comment mettre en œuvre la procédure ?

1. contacter un expert agréé
2. envoyer le formulaire à l'administration
mgi.environnement@spw.wallonie.be
3. mettre en œuvre les MGI sur conseil de l'expert
4. introduire une évaluation finale (+ droit de dossier 250 €) à l'administration



Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Comment mettre en œuvre la procédure ?

- Pour MGID : preuve chantier autorisé (permis, ...)
- Pour MGID : terrain en pêche ou lavande à la BDES : preuves supplémentaires requises!!!
- N° Gesol fourni par l'administration avec autorisation (MGID) / accusé de réception (MGIA)





Procédure accélérée d'assainissement (PAA)

Quelles situations et conditions ?

- Pollution circonscrire au droit du terrain
- Travaux 180 j max (sol) / 360 j max (eau souterraine)
- Pas de mesures de sécurité (autres que maintien d'un confinement et non-remaniement des terres)
- Accord écrit des propriétaires et exploitants
- Permis unique compatible avec PAA (art. 68 – pré-recevabilité!)



=> obligation de réaliser les travaux!



Procédure accélérée d'assainissement (PAA)

Comment mettre en œuvre la procédure ?

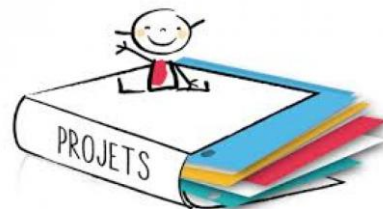


1. Obtenir l'accord écrit des propriétaires et exploitants
2. Envoyer une lettre d'intention, précisant le délai d'introduction du PA à
paa.environnement@spw.wallonie.be
3. Introduire le projet d'assainissement (ECO + PA) (+ droit dossier 250€) ➡ instruction «classique» d'un PA

Procédure accélérée d'assainissement (PAA)

Comment mettre en œuvre la procédure ?

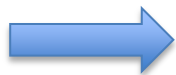
- N° Gesol fourni par l'administration avec l'accusé de réception
- A venir :
 - Proposition de lettre d'intention
 - Consignes de rapportage...



Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Consignes de rapportage

Les nouveautés du CWBP....



Document annexé au GREF

*« Consignes de rapportage pour l'évaluation finale
- Mesures de Gestion Immédiate »*



**...il ne fait que 16 pages !!
... bientôt en ligne ...**

Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

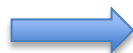
Consignes de rapportage



- Approche : « *on raisonne à l'envers* »
- Rappel sur base définition MGI (art.2) :



Procédure impliquant une **élimination totale**
($< 80\%$ VS) de la pollution



Travaux (**GREF**) → validation (Gamma) (**GRPA**) →
caractérisation pollution résiduelle (**GREG/GREC/GRER**)

Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Consignes de rapportage

  FOCUS « citernes à mazout de chauffage » → PROMAZ

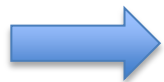
 Rapport (+ preuve de paiement) dans les 30 j à dater de la fin des travaux -> recevabilité

Mesure de Gestion Immédiate (MGI)

Consignes de rapportage



- Délai d'instruction : 30 j
- CCS / non-conforme / incomplet / contre-expertise (si ok -> remboursement) / refus CCS (+ travaux compl)



CCS à portée restreinte « envisageable » ...
CCS « complet » recommandé....

Procédure accélérée d'assainissement (PAA)

Consignes de rapportage

- Par défaut : ECO + PA....cfr GREC et GRPA
- En cours d'élaboration....document annexé au GRPA



Également FOCUS « citernes à mazout de chauffage » -> PROMAZ



Procédure accélérée d'assainissement (PAA)



Egalement en préparation : *guide technique **méthodologique** spécifique aux citernes à mazout de chauffage*

Bilan....

3 nouveaux-nés....
à court terme....



1. Consignes de rapportage « MGI »
2. Consignes de rapportage « PAA »
3. Guide méthodologique « PPA citernes »

Des questions ?

